

AMI MOBILITÉ

Ecoquartier La Cartoucherie - Toulouse



1) Contexte de mobilité de l'écoquartier La Cartoucherie

1.A) La politique de mobilité durable

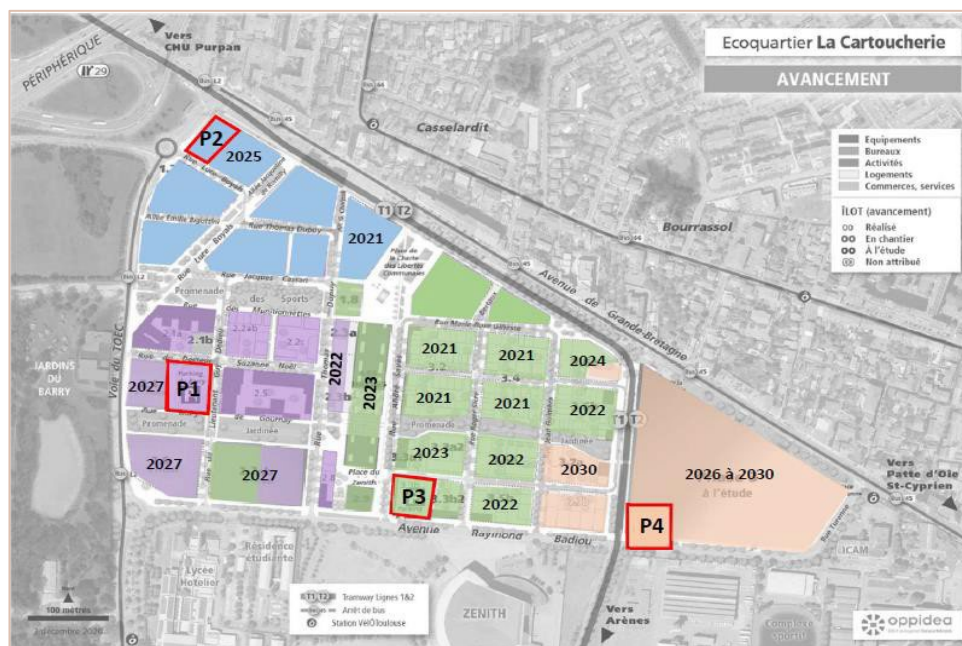
La politique de mobilité de La Cartoucherie s'appuie notamment sur :

- **La desserte en transports en commun** : le quartier se situe le long du tramway (lignes T1/T2) lien direct avec le centre-ville (Palais de justice) et l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Le quartier comporte également à sa périphérie plusieurs points de desserte du réseau ferré structurant (métro A, ligne C du TER).
- **Des aménagements visant à favoriser l'usage des modes actifs** selon le principe PICTA (priorité donnée dans l'ordre aux Piétons-Cycles-Transports en commun-Automobile).
- **Une limitation de la place de la voiture en surface, tant en matière de circulation que de stationnement** :
 - o Voies de circulation internes au quartier à vocation de desserte de proximité uniquement (limitation généralisée de la vitesse à 30 km/h voire 20km/h pour les venelles) ;
 - o Offre de stationnement sur voirie réduite à quelques places pour les Personnes à Mobilité Réduite et les livraisons (durée limitée à 20 minutes avec utilisation du disque européen) ;
 - o Concentration de la moitié de l'offre de stationnement dans des parkings silos situés en périphérie du quartier afin de limiter la circulation des voitures dans un cœur de quartier apaisé ; l'autre moitié étant sur parcelle

1.B) Une gestion innovante du stationnement

Environ la moitié des besoins en stationnement est satisfaite en sous-sol des nouveaux bâtiments, la demande complémentaire est accueillie dans **4 parkings silos mutualisés, totalisant environ 1850 places, positionnés en périphérie de la ZAC**, de sorte que chaque résident trouve une place de stationnement à moins de 300 mètres de son logement.

Ces parkings sont réalisés au fil du phasage de la ZAC. Les trois premiers parkings sont en fonctionnement et le 4^{ème} (P4) est au stade études amont.



Pour favoriser l'appropriation du dispositif de stationnement mutualisé et en dehors de l'espace public, une politique incitative a été mise en place, tant sur le plan du confort d'usage que de la politique tarifaire.

Plus que des parkings, ces ouvrages sont pensés comme **des lieux de services** avec notamment :

- Des places équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- Des emplacements dédiés au lavage à sec des véhicules ;
- Des emplacements de grande dimension pour utilitaires ;
- Des emplacements réservés aux véhicules en autopartage ;
- Des aires de covoiturage ;
- Des locaux vélos sécurisés avec des casiers dédiés ;
- Des emplacements pour les deux-roues motorisés avec consignes ;

Une tarification incitative inférieure aux taux du centre-ville toulousain y est pratiquée, avec entre autres :

- Un abonnement à 60 €/mois pour les résidents du quartier, 25 €/mois pour ceux disposant d'une amodiation ;
- Un abonnement à 80 €/mois pour les autres utilisateurs (47 €/mois pour les bureaux disposant d'une amodiation) ;
- Première demi-heure gratuite.

L'amodiation est un droit consenti aux propriétaires de logements et aux investisseurs dans bureaux par le promoteur, pour une durée de respectivement 10 ans et 30 ans. Il leur permet de bénéficier d'un abonnement à tarif très préférentiel, de 25 € TTC/mois et 47 € TTC/mois respectivement. Le nombre d'amodiations est limité par opération immobilière, en fonction de la nature et de la surface du projet.

Exemple du 1^{er} parking mis en service (P1) : Parking du Barry (ouvert depuis le 1^{er} septembre 2016)

Ce parking abrite 466 places, 18 places dédiées à des services (covoiturage, autopartage, recharge électrique...) et 20 places pour les motos. La hauteur du RdC est prévue pour les véhicules utilitaires ou grands gabarits (2,80 m sous poutre).

Le dépose-minute est possible partout dans le parking (gratuité des 30 premières minutes). En outre, 13 places lui sont spécifiquement réservées en RdC, pour faciliter la dépose des enfants au groupe scolaire avoisinant.

Le parking est ouvert 24h/24 7j/7. Il est exploité par Indigo via une régie intéressée confiée par Toulouse Métropole, qui assure une présence humaine 6 jours/7 de 7h à 21h. En dehors de ces horaires, le parking est relié au PC centralisé de Jean Jaurès, comme le sont les autres parkings du centre-ville.

1.C) Autres

L'opérateur d'**autopartage** Citiz a ouvert une station dans le quartier, comportant deux véhicules chacune dans le parking du Barry (P1).

Un **plan de mobilité** a été conduit à l'École Régionale de Santé lors de son implantation.

1.D) Enjeux

Les actions en faveur d'une mobilité plus durable restent aujourd'hui à intensifier, compléter, valoriser et faire partager, au regard des constats et enjeux suivants :

Une forte congestion routière

Le secteur de la Cartoucherie connaît déjà actuellement une forte congestion routière. La voie du Toec et l'avenue de Grande-Bretagne fonctionnent en limite de capacité.

L'urbanisation du quartier pourrait renforcer la congestion si les pratiques de mobilité n'évoluent pas.

Une appropriation du dispositif de stationnement mutualisé à améliorer

Même si la fréquentation des parkings mutualisés augmente au fil de la livraison des nouveaux bâtiments, l'appropriation du dispositif de stationnement par les habitants du quartier reste perfectible. On constate ainsi :

- Des pratiques de stationnement illégales et gênantes ;
- Une saturation des places de stationnement aux abords de la Cartoucherie ;
- Un taux d'abonnement dans les parkings mutualisés inférieur au taux de motorisation des ménages ;

Cette adhésion difficile est également parfois constatée au niveau des porteurs de projets immobiliers :

- Demandent à bénéficier d'un nombre élevé de places ou d'amodiations ;
- Difficulté à expliquer le dispositif d'amodiations aux futurs acquéreurs et leur permettre de bénéficier du tarif d'abonnement préférentiel associé.

La halle, un pôle d'attractivité à l'échelle métropolitaine

Outre un projet de cinéma de 4 salles sur la halle 128, le bâtiment de la halle 121 est rénové en vue de l'installation d'un tiers-lieu comportant :

- Un grand espace de restauration (3000m², 30 stands de restauration, 1500 places assises, 2000 couverts quotidiens attendus),
- Un pôle sport et bien-être,
- Un espace de coworking,
- Une salle de spectacles (jusqu'à 800 places),
- Une conciergerie,
- etc.

Cet équipement va générer une attractivité d'échelle métropolitaine et peut être considéré comme un pôle de destination. Le porteur du projet, le collectif Cosmopolis, ambitionne de développer ce projet en l'ancrant dans une logique de développement durable et de transition écologique. La question se pose de la déclinaison de cette ambition sur le plan de la mobilité générée par l'établissement, notamment pour des déplacements de soirée et de week-end, où la fréquence des transports en commun est plus faible.

Impératif de transition écologique et énergétique des mobilités

Enfin, l'ambition de quartier durable portée par le projet de la Cartoucherie implique de l'inscrire dans un objectif de décarbonation des mobilités et d'inciter à une mobilité plus vertueuse.

2) Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Dans le contexte décrit, Oppidea lance un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à faire émerger des initiatives pour atteindre les ambitions énoncées en termes de mobilité durable.

2.1) Objectifs :

- Recueillir des idées pour améliorer les divers pans mobilitaires de la Cartoucherie ;
- Faire émerger des initiatives émanant de professionnels mais également du grand public ;
- Obtenir des propositions originales ou disruptives pour élargir les horizons de réflexion ;

2.2) Besoins ciblés :

Organisation de la mobilité globale ou ciblée permettant de répondre aux besoins suivants :

- Mobilité des personnes
- Fourniture de services de mobilité
- Animation de démarches de mobilité

2.3) Initiatives de mobilité ciblées :

Sont concernés par cet appel l'ensemble des services pouvant apporter une valeur ajoutée à la mobilité durable du quartier, par exemple :

- Le « bouger mieux » (services et initiatives offrant une alternative fiable, durable, accessible et abordable) :
 - Rendre plus durables les trajets domicile travail ;
 - Rendre plus durables les trajets de loisirs ;
 - Initiatives de mobilité active (marche, vélo) ;
 - Incitations à une mobilité en commun (transports en commun, autopartage) ;
 - Absorption des flux mobilitaires humains ;
- Le « bouger moins » (initiatives permettant d'éviter la mobilité carbonée par un accès à distance/domicile/hyperproximité aux services) :
 - Points relais multiservices ;
 - Initiatives de communication ;
 - Vie associative mobilière ;
 - Accompagnement/animation des initiatives ;

Cette liste n'est pas exhaustive, toute initiative permettant de répondre aux enjeux mentionnés dans le contexte de l'AMI est recevable.

2.4) Publics ciblés :

Sont visés tous les publics de La Cartoucherie : actifs, foyers, personnes extérieures, habitants, commerces, activités, jeunes, seniors, familles etc... En effet, tous génèrent une mobilité de personnes ou de biens et certains publics peuvent être regroupés sous le chef d'initiatives spéciales.

2.5) Initiatives prioritaires :

Concernant la mobilité des personnes et la fourniture de services de mobilité, seront privilégiées les initiatives :

- Se basant sur une mise en valeur de l'existant ;
- Développant une « mobilité sociale » (en commun ET créant du lien) ;
- Développant une mobilité durable (sur les plans environnementaux, sociaux et économiques) ;
- Pouvant être évaluées sur une durée de 1 à 2 ans ;
- Proposant une action pilote sur le territoire ;
- Apportant une valeur ajoutée au quartier ;
- Pouvant être répliquées dans des centralités différentes ;
- Budgétisées à moins de 40 000€ ;

2.6) Critères d'éligibilité :

Sont autorisés à candidater les porteurs de projets dont les projets entrent dans le cadre législatif ou réglementaire existant à la date de clôture du présent appel à manifestation d'intérêt.

Sont éligibles en tant que porteurs :

- Les personnes morales de droit public disposant de compétences (y compris par voie de délégation) en matière de mobilité des personnes et/ou des biens. Sont également concernées les personnes morales de droit public disposant des compétences relatives à la voirie, la circulation et le stationnement.
- Les acteurs stratégiques publics et privés de la mobilité des personnes.
- Les acteurs économiques (privés, parapublics, mixte public-privé, etc).
- Les particuliers.
- Les associations.

Seront priorisées les initiatives étant circonscrites à l'écoquartier La Cartoucherie. Néanmoins, la mobilité étant une discipline pouvant s'affranchir des limites géographiques pour être appréhendée de manière efficace, une tolérance sera maintenue quant au rayon de l'impact de l'initiative.

2.7) Critères de sélection :

Les dossiers de soumission devront contenir l'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation. Seules les propositions de projets conformes aux critères de recevabilité et d'éligibilité seront évaluées selon les critères suivants :

- Mise en évidence et cohérence entre l'offre de services de mobilité proposée et les besoins spécifiques d'un territoire ;
- Capacité à répondre spécifiquement au besoin identifié ;
- Budgétisation de l'initiative inférieure à 40 000€ ;
- Potentiel de répliquabilité et d'apprentissage ;
- Possibilité de la mesure du stade d'avancement grâce à des indicateurs fiables ;
- Potentiel d'adaptation des acteurs pour co-construire avec Oppidea un modèle plus adapté au territoire ;
- Intégration d'acteurs locaux dans l'écosystème de l'initiative ;
- Le caractère innovant de l'initiative ;
- Pertinence des indicateurs d'évaluation et de suivi ;
- Pérennité et stabilité du montage financier ;
- Les moyens mis en œuvre pour assurer les objectifs ;
- Qualité de l'organisation et de la gestion de l'équipe projet.

2.8) Nature du soutien :

En fonction de la pertinence du projet, l'accompagnement d'Oppidea pourra porter sur :

- La communication autour du projet ;
- La mise à disposition de terrain/locaux ;
- Un soutien financier ;
- Un soutien technique
- Etc.

3) Déroulement de l'AMI :

3.A) Modalités de soumission et dépôt du dossier :

La soumission d'un dossier à cet AMI doit respecter les étapes listées et détaillées ci-dessous.

Au plus tard le 01/08/2023 à 12H : envoi du dossier de candidature par mail à l'adresse j.dessales.quentin@oppidea.fr

En cas de questions sur l'AMI ou sur La Cartoucherie, vous pouvez adresser votre demande par mail à : j.dessales.quentin@oppidea.fr

3.B) Composition du dossier complet :

Le projet sera porté par un coordinateur, appelé « porteur du projet », désigné par ses partenaires pour présenter, coordonner et animer le projet dans toutes ses phases. Il devra disposer de moyens humains dédiés au montage et au pilotage du projet.

La constitution du dossier est volontairement très libre dans sa formulation. Néanmoins, il ne devra pas dépasser 7 pages ni les 40 000€ de budget. Il devra expliciter :

- La nature du projet (Objectifs, périmètre, cibles, acteurs, partenaires, etc...);
- Son adéquation au contexte spécifique de la Cartoucherie ;
- La plus-value apportée au quartier ;
- Sa contribution à l'ambition de mobilité durable et d'écoquartier de la ZAC ;
- Ses aspects originaux et innovants ;
- Le degré de pérennité ambitionné ;
- Le soutien attendu de la part d'Oppidea et des autres acteurs du projet pour engager le projet.
- Son plan de financement (ne dépassant pas 40 000€)
- Ses modalités de mise en œuvre
- Ses modalités d'évaluation avec indicateurs

- Et tout autre élément permettant de bien comprendre le projet, ses attendus et ses facteurs clés de succès

